

Citoyens Actifs et Solidaires (CAS)

Qui sommes nous ?

Association fondée en 1995 à Orsay

- promouvoir la démocratie participative
- participation à la vie politique locale
- analyses et circulation de l'information

<http://casorsay.canalblog.com>

Urgence d'État, état d'urgence

L'État ne cache pas son intention de mener ce projet au pas de charge. Si nous voulons nous y opposer, il faut se mobiliser très rapidement. Des réunions publiques sont d'ores et déjà prévues (notamment à Orsay, surveillez l'affichage). Notre blog, mis à jour quasi quotidiennement, est un bon moyen de se tenir informé. Si vous voulez être alerté de ses mises à jour, adressez un mail à cas-orsay@no-log.org.



Association Citoyens Actifs et Solidaires
cas-orsay@no-log.org
 12, rue de Cherveuse
 91400 ORSAY
 Vous appréciez ForumInfo ? Alors, envoyez-nous un soutien financier (un reçu fiscal vous sera adressé) : le bulletin est réalisé par des bénévoles, mais la reproduction coûte cher...
 Ce bulletin a été préparé et rédigé par : Catherine Bodet, Yvette Bourdézio, Claude Chibombier, Karim Dupont, Céline Ferraro, Nathalie Gama, Catherine Gimut, Thomas Lamarche, Olivier Rechauchère, Isabel San Martín, Monique Séné, Christiane Traupin, ...



ForumInfo

Bulletin de l'association Citoyens Actifs et Solidaires
 N°21 Spécial OIN
 Décembre 2008

**Citoyens
 Actifs & Solidaires**

Éditorial : Déni de Grenelle !

Voici un document exclusif que ForumInfo s'est procuré : il s'agirait de la toute dernière mouture du projet d'aménagement du plateau de Saclay adopté par l'Etat. A n'en pas croire ses yeux, extraits :

Le projet devrait "Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été définis ; lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie ; concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération ; préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ; assurer une gestion économe des ressources et de l'espace ; créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun."

Et pour conclure :

"Construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation."

Bon, arrêtons la plaisanterie : les citations ci-dessus sont extraites non pas du projet de Christian Blanc, mais de la loi Grenelle votée par le Parlement en première lecture le 21 octobre dernier. Ce numéro spécial de *ForumInfo* démontre malheureusement que l'Etat s'apprête à bafouer une à une l'ensemble de ces dispositions. Il est encore temps de se mobiliser. L'Etat voulant prendre tout le monde de vitesse, c'est sur notre blog <http://casorsay.canalblog.com/> qu'il faut se rendre pour se tenir au courant des dernières informations, réunions et mobilisations.

S'agissant d'un grand projet de l'Etat, il se doit lui-même d'être exemplaire. Peut-être faut-il le lui rappeler ?

cas-orsay@no-log.org
<http://casorsay.canalblog.com/>

Le débat public

De quoi parle-t-on ?

Que peut-on en attendre ?

débat public...

...ou Débat Public ?

Débat Public...

...ou enquête publique ?

Un peu d'histoire...

Années 70: début de la contestation des grands projets



Années 90: ça continue...



La longue marche du débat...

- **1983**: Loi **Bouchardeau**: démocratisation de l'enquête publique
- **1992**: Débat **Carrère** / Déclaration de **Rio**
- **1993** : Rapport **Bouchardeau**
- **1995**: Loi relative à la protection de l'environnement, dite loi **Barnier**; création de la CNDP
- **1998**: Convention **d'Aarhus** au Danemark
- **2002**: Loi relative à la **démocratie de proximité**. La CNDP devient une autorité indépendante

Deux types de débat CNDP

- Débats sur des **projets d'aménagement ou d'équipements (1)** : selon la taille du projet, saisine de la CNDP obligatoire ou facultative, par l'Etat, des collectivités territoriales, FNE.
- Débats sur des **options générales en matière d'environnement ou d'aménagement (2)**: saisine optionnelle par le ministre de l'environnement uniquement

Option 1 : des débats sur les projets d'équipement ?

Deux équipements susceptibles de débats:

- La ligne de métro Orly-Versailles
- Les infrastructures de recherche

Deux limites:

- découpe du projet d'aménagement en une **juxtaposition** de projets d'équipements
- Le débat ne peut intervenir que sur des projets **suffisamment définis**

Option 2: un débat d'options générales

Adapté à l'enjeu de l'aménagement du plateau:

- penser **conjointement** les questions d'environnement, transport, agriculture, logement, recherche, emploi sur un territoire
- débat nécessairement mené **en amont des projets**

Limite:

pas de saisine obligatoire, dans l'état actuel de la loi

Des moyens très importants...

Exemple débat public « prolongement A16 »

- Un « petit » projet (150M d'euros) de type (1)
- Plus de 6 mois de préparation
- 2 mois de débat (9 réunions publiques, visites de terrain, cahiers d'acteurs, journal du débat, site internet interactif, mailing sur 24 communes, **possibilité de contre expertises**, etc.)
- Transcription intégrale des débats
- 987.000 euros de dépenses pour le débat

...pour un avis consultatif

- Pas de recherche d'un consensus
- Pour les acteurs, un outil d'expression, un lieu d'établissement de convergences
- Pour l'État un élargissement du diagnostic, avec **obligation de motiver sa décision** au regard des enseignements du débat
- Mais pas **d'obligation d'en tenir compte...**